

Département du Tarn et Garonne

Commune de BRUNIQUEL

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

SEPTEMBRE 2006

Atelier Sol et Cité, Atelier d'Urbanisme et d'Architecture 23 route de Blagnac 31200 TOULOUSE
5 faubourg de Narcès 46800 MONTCUQ Tel. 05 61 57 86 43 Fax. 05 61 57 97 78



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

1 – Sauvegarder un environnement naturel et paysager remarquable par:

A - La prise en compte des espaces naturels sensibles recensés

B – La protection des entités boisées, des vallées et des ruisseaux, garants d'un écosystème riche et diversifié

C - La sauvegarde des espaces agricoles de l'Ouest de la commune

D - La valorisation du patrimoine rural

2 – Soutenir un développement urbain équilibré et respectueux du cadre naturel

A – La préservation d'un centre historique en interaction avec le cadre naturel et paysager

B – Un développement privilégié sur les hameaux pour renforcer la trame urbaine communale

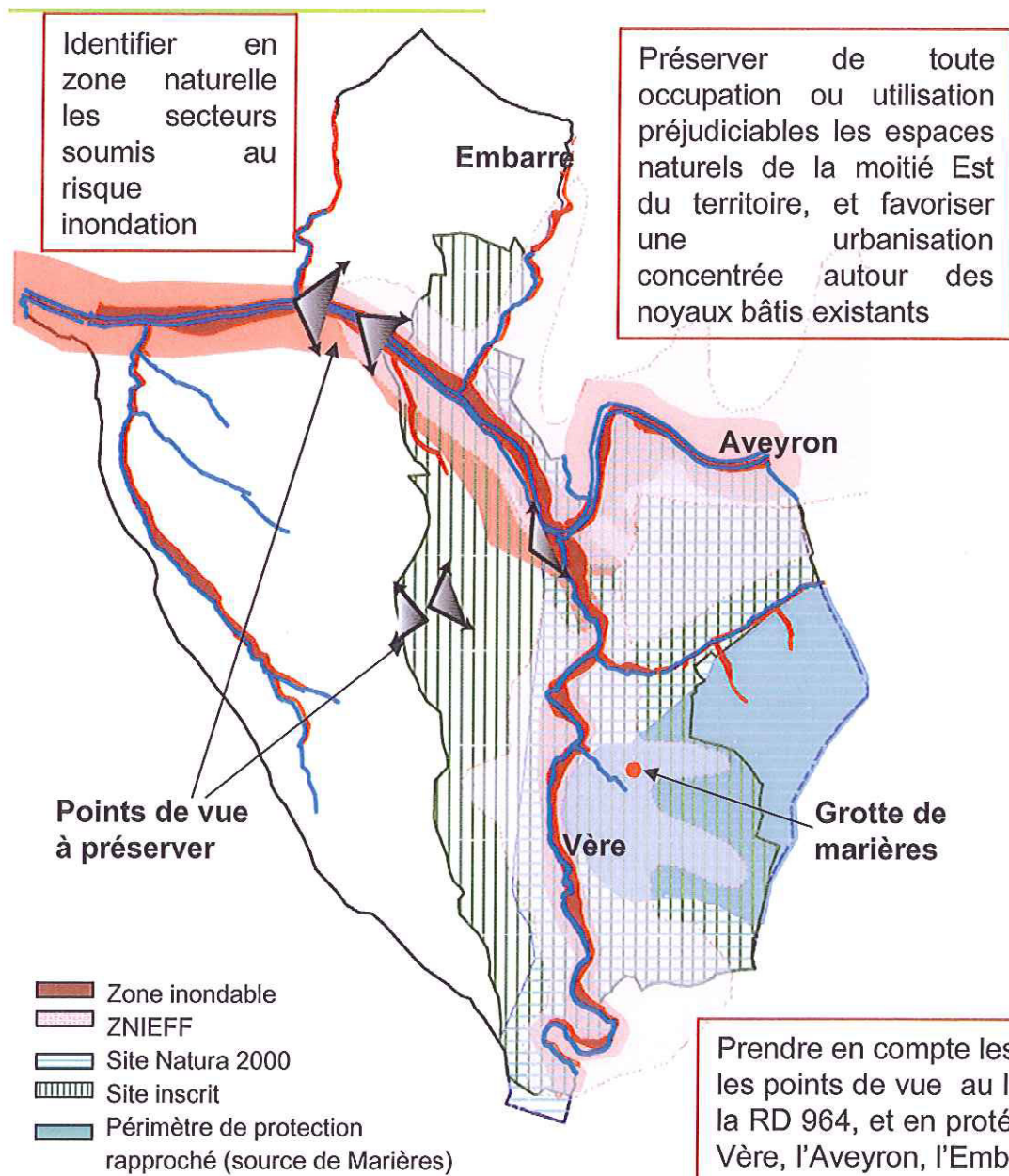
3 – Consolider l'attractivité des pôles économiques et touristiques

P
A
D
D

1 - La sauvegarde d'un environnement naturel et paysager remarquable



A - Prendre en compte des espaces naturels sensibles recensés



La commune compte quatre ZNIEFF et deux sites Natura 2000. Ils couvrent ainsi une bonne partie du territoire communal.

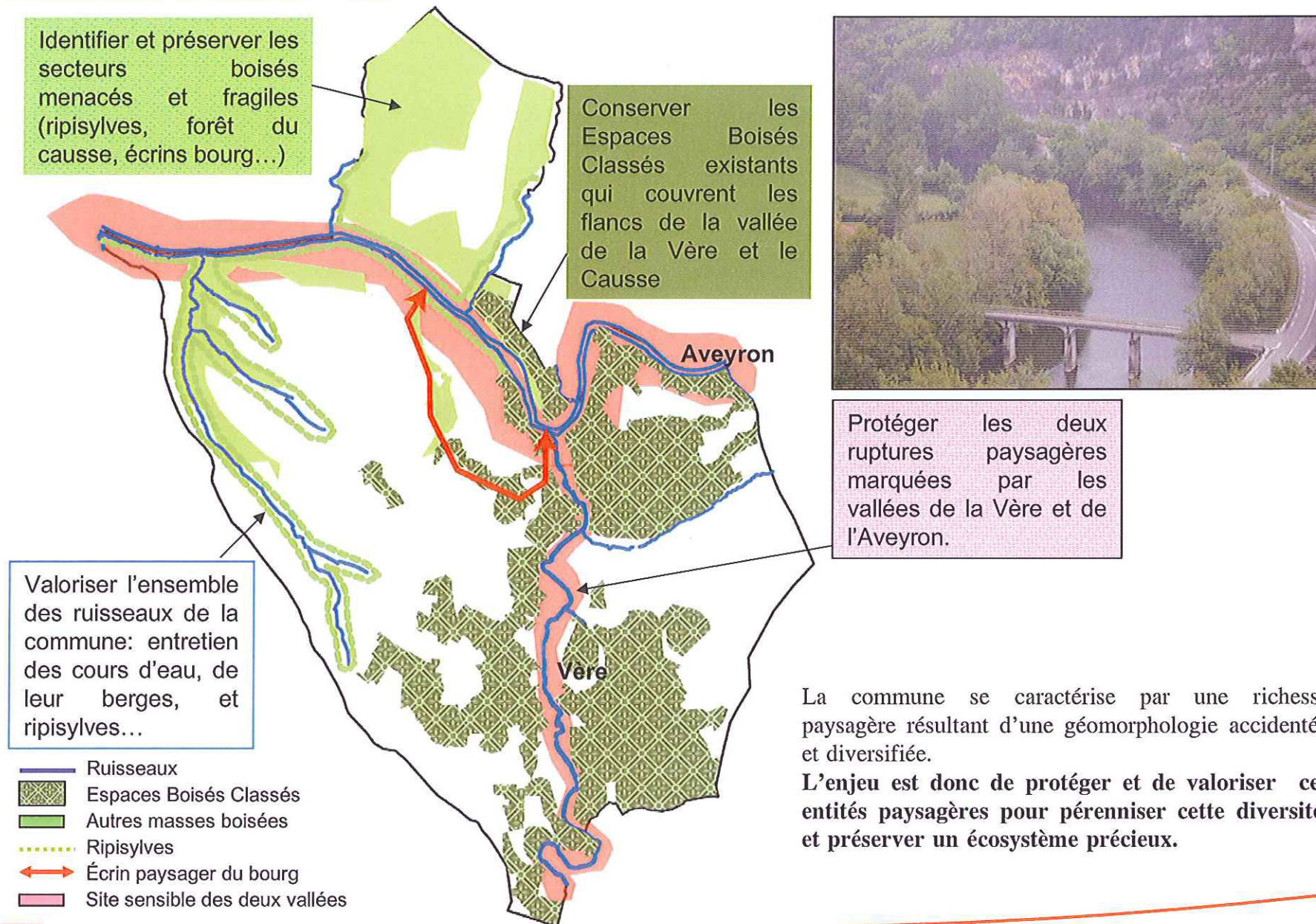
L'enjeu est donc d'intégrer au mieux dans le PLU cet inventaire qualitatif en tenant compte des orientations dégagées par le document d'objectifs élaboré sur les sites Natura 2000.

Par ailleurs, un site inscrit concerne près de la moitié de la commune et se superpose en partie aux ZNIEFF, ce qui renforce l'intérêt écologique et paysager de ces entités.

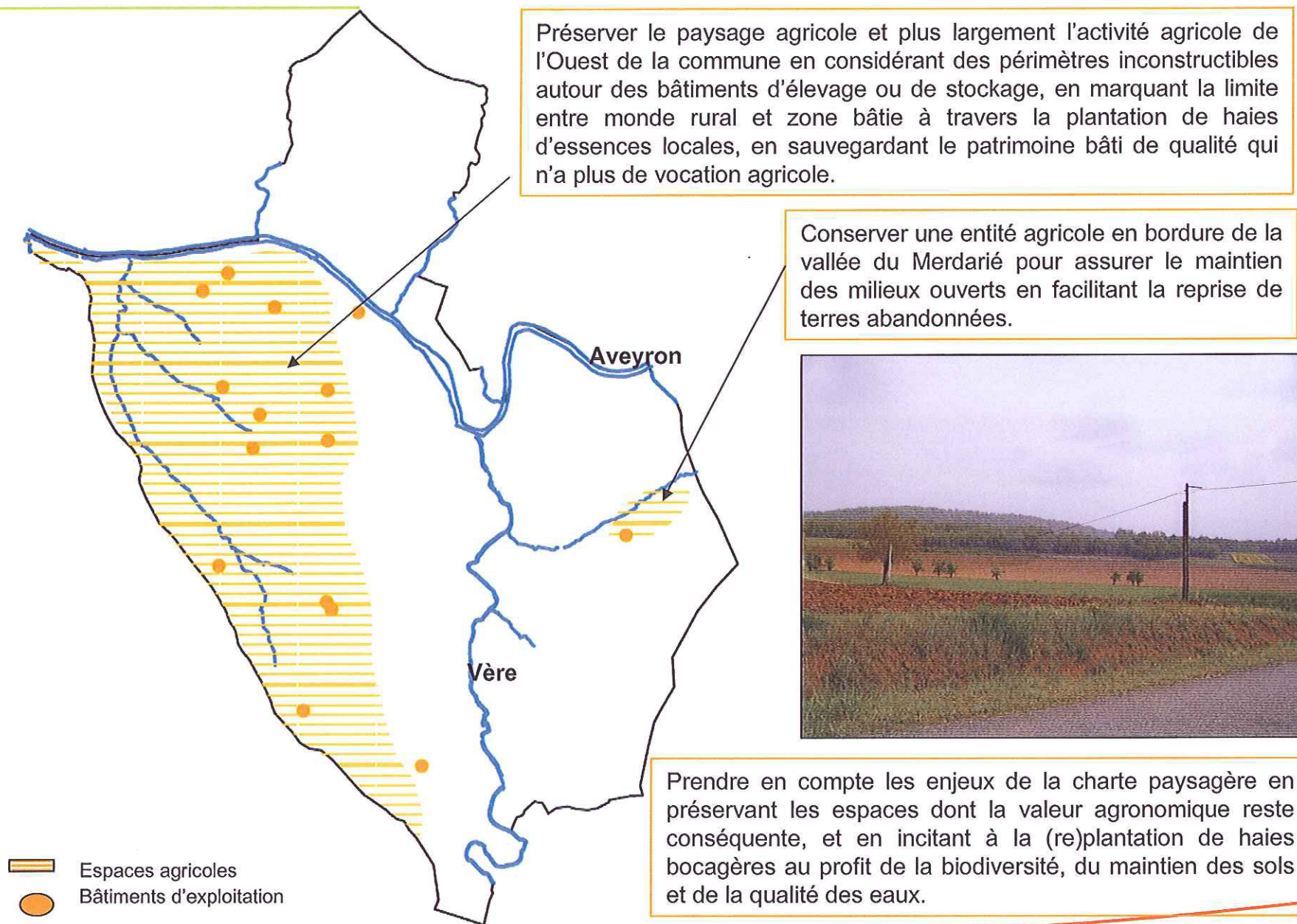


Prendre en compte les enjeux de la Charte Paysagère en préservant les points de vue au lieu-dit « Barroul », le long de la RD 115 et de la RD 964, et en protégeant les sites ou ensembles paysagers de la Vère, l'Aveyron, l'Embarre, et la grotte de Marières.

B - Protéger les entités boisées, les vallées et les ruisseaux, garants d'un écosystème riche et diversifié



C – Sauvegarder les espaces agricoles de la commune



D – Valoriser le patrimoine rural

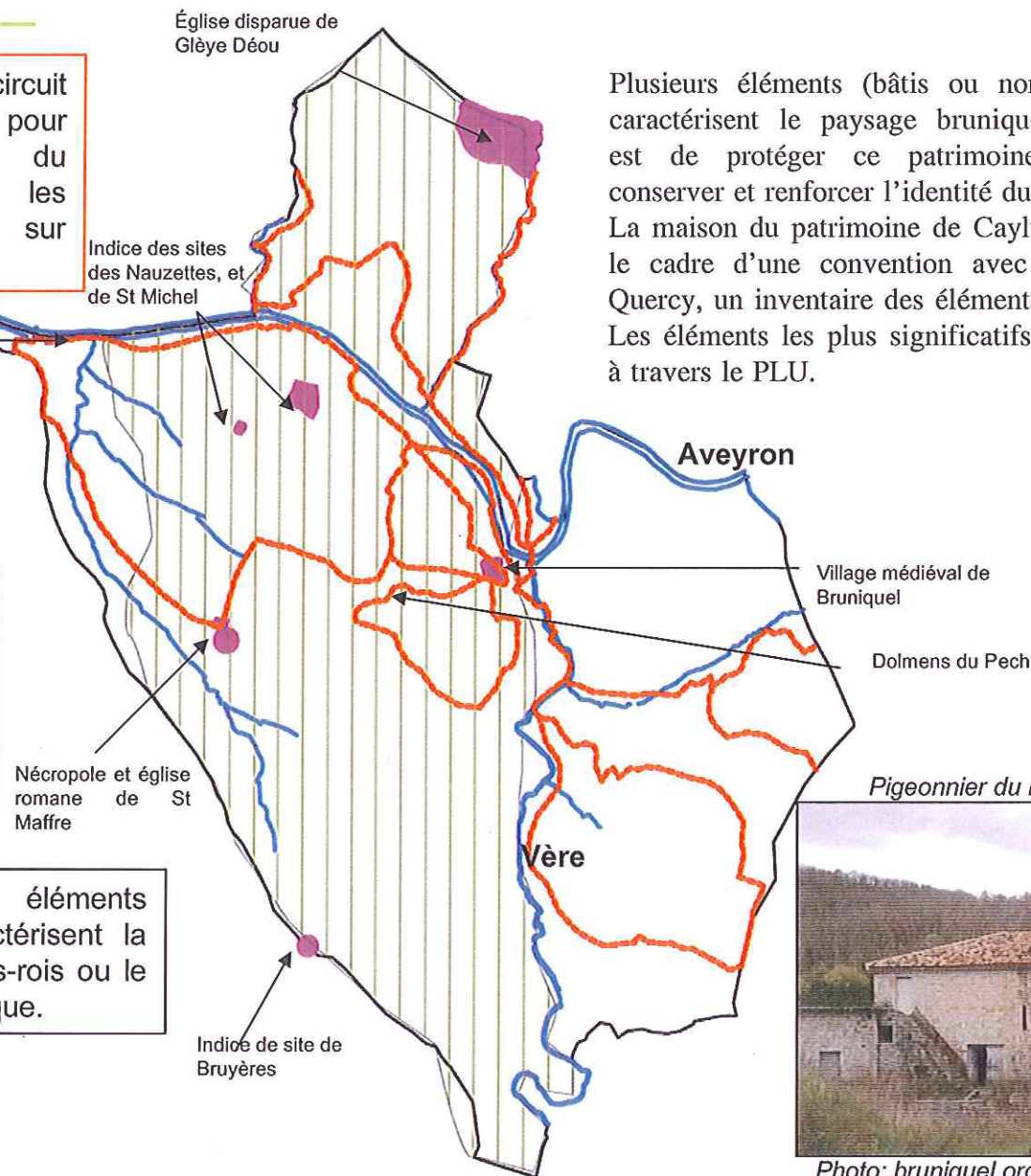
Officialiser et entretenir le circuit de chemins de randonnées pour favoriser la découverte du territoire et améliorer les déplacements doux sur l'ensemble du territoire,

Protéger les sites archéologiques situés en secteur agricole ou bâti.

Prendre en compte les enjeux de la Charte Paysagère en préservant les murets de pierre sèche rive droite de l'Aveyron, et rive gauche de la Vère,

Protéger et valoriser les éléments naturels ou bâtis qui caractérisent la commune tels que les arbres-rois ou le petit patrimoine rural symbolique.

- Sites archéologiques
- Chemins de randonnées



Plusieurs éléments (bâtis ou non) ponctuent et caractérisent le paysage bruniquelais. L'objectif est de protéger ce patrimoine-symbole pour conserver et renforcer l'identité du terroir.

La maison du patrimoine de Caylus élabore, dans le cadre d'une convention avec le Pays Midi-Quercy, un inventaire des éléments du patrimoine. Les éléments les plus significatifs seront protégés à travers le PLU.

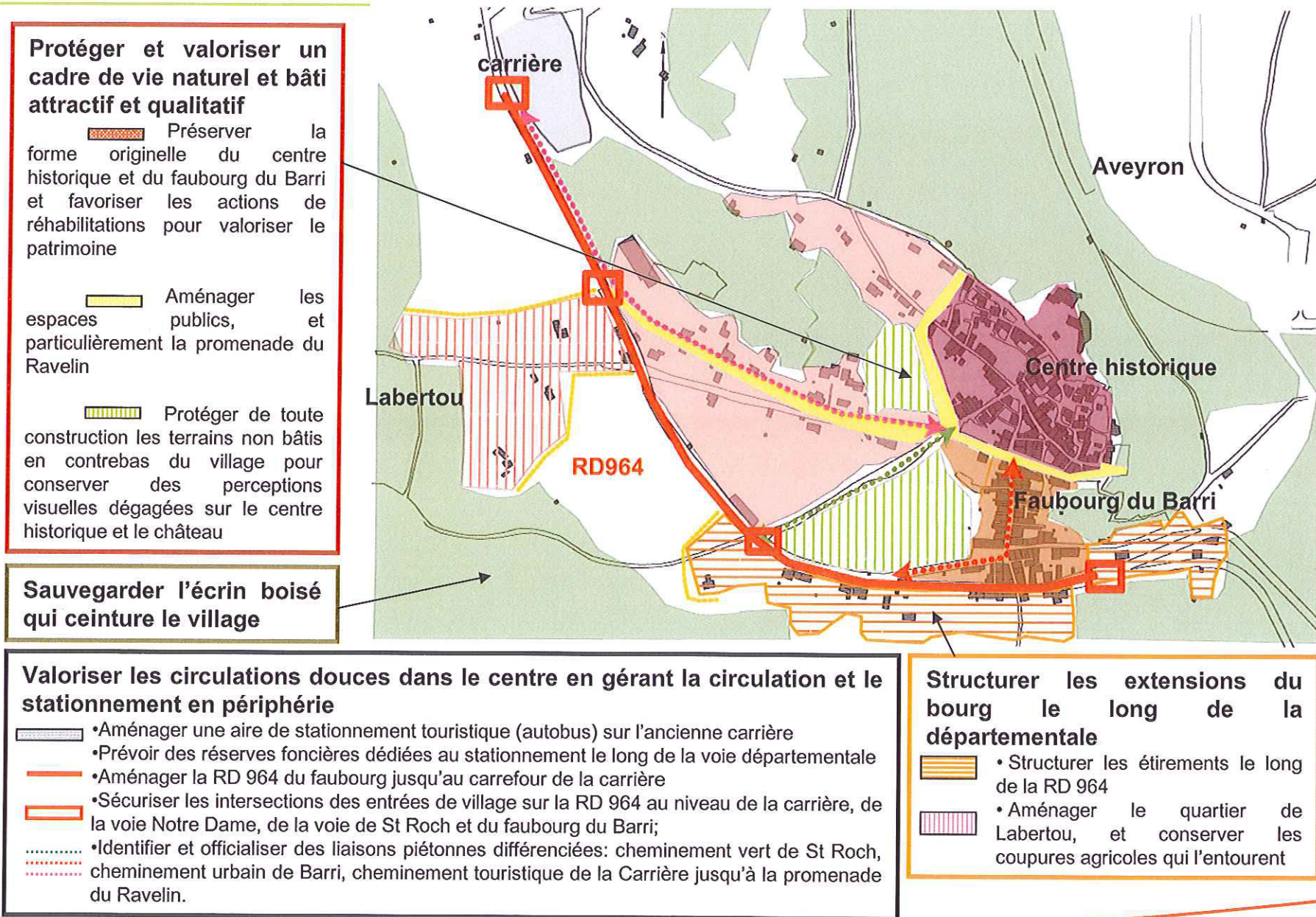


Photo: bruniquel.org

2 –Un développement urbain équilibré et respectueux du cadre naturel



A – Préserver un centre historique en interaction avec le cadre naturel et paysager



B – Privilégier le développement sur certains hameaux pour renforcer la trame urbaine communale

Afin de préserver le site remarquable du centre bourg, la mairie souhaite privilégier le développement des hameaux pour accueillir les nouvelles populations, et conserver un rythme de construction rationnel (5 logements par an).

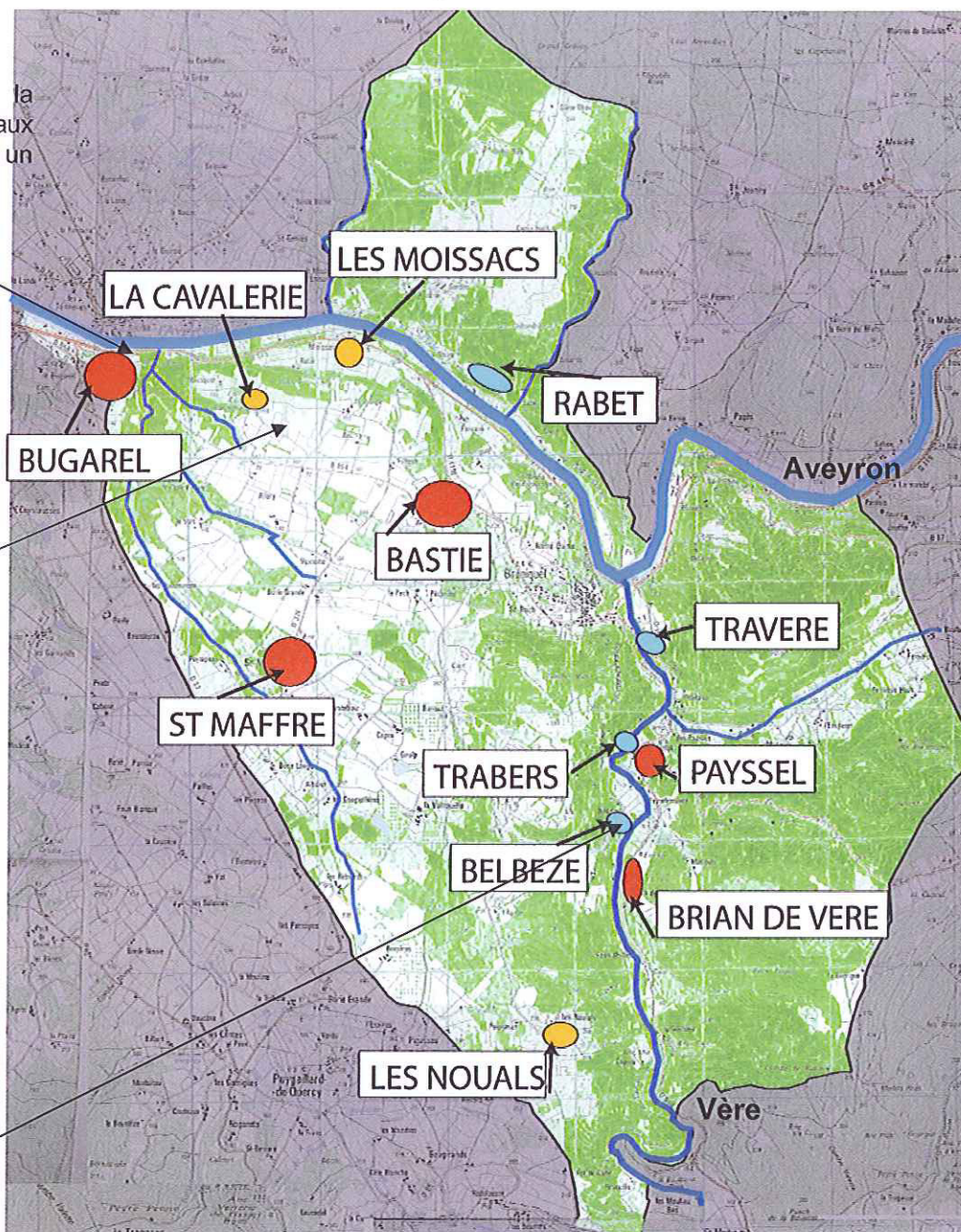
Conforter les pôles de vie complémentaires au centre en développant les hameaux de Bugarel, Brain de Vère, Payssel, St Maffre, Bastié et Labertou.

Développer certains hameaux stratégiques pour compléter le dispositif de développement communal : Les Moissacs, la Cavalerie et les Nouals.

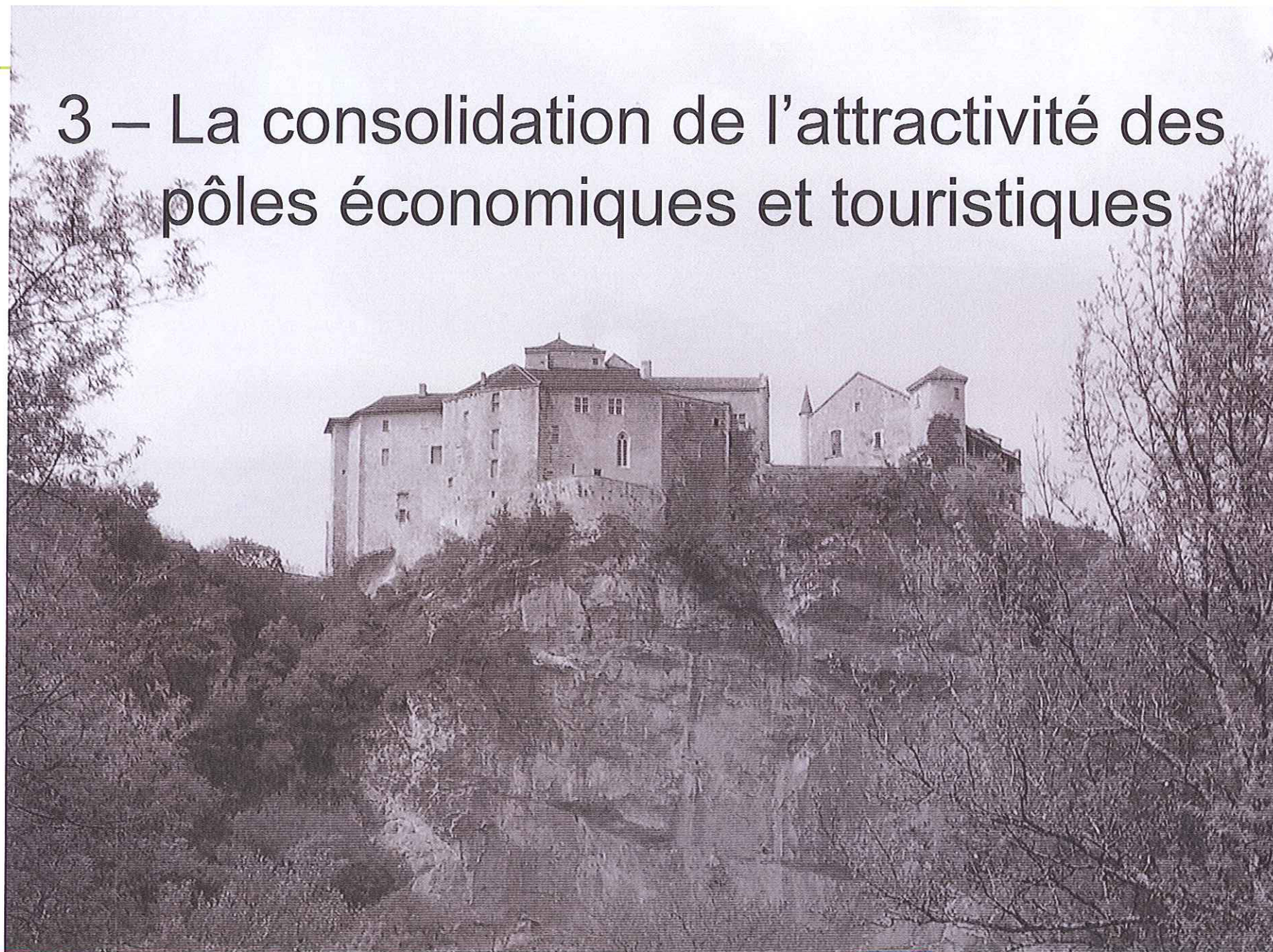


L'église de St Maffre

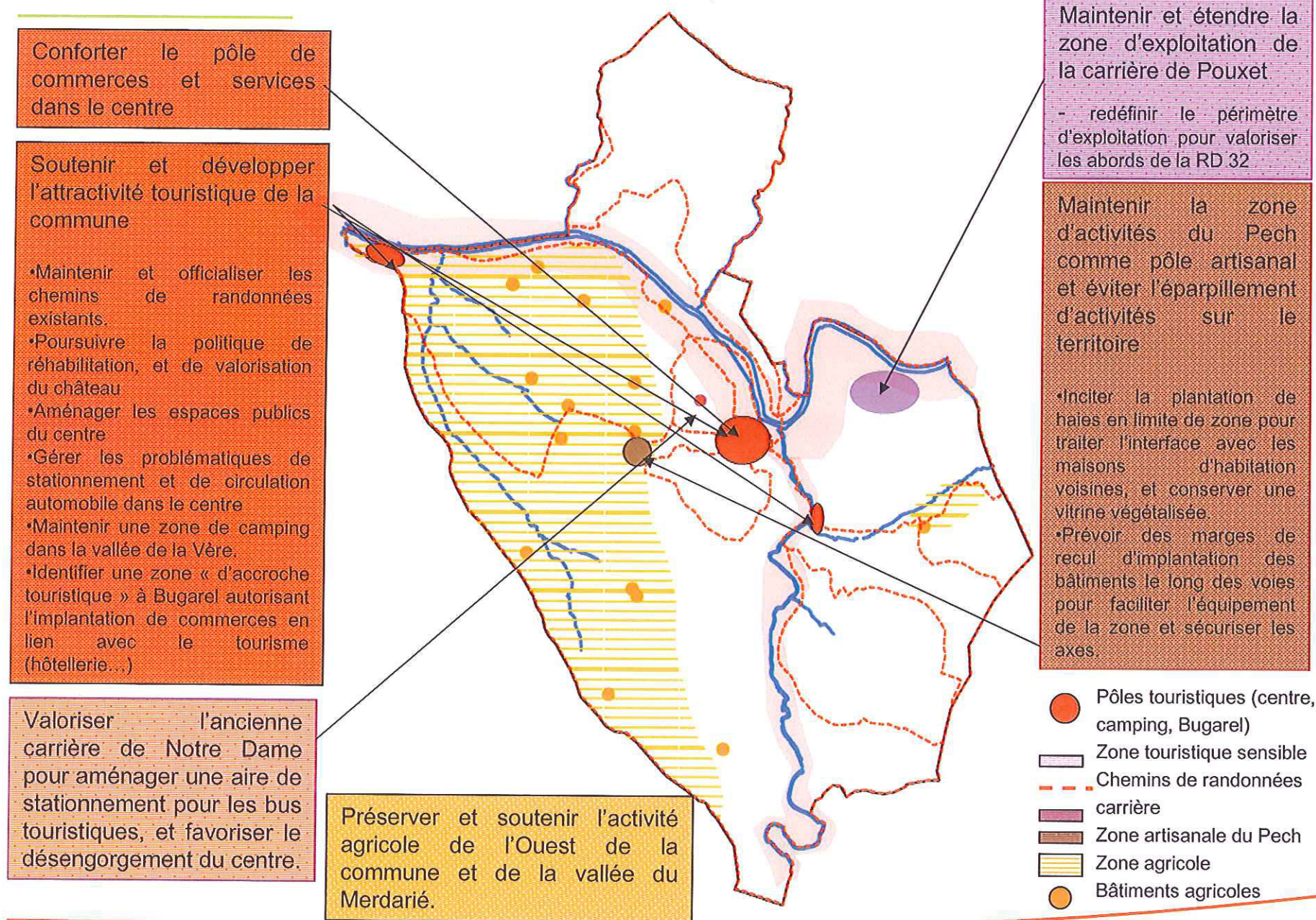
Redonner une vocation naturelle à certains noyaux d'habitat exposés à des contraintes naturelles fortes : Belbèze, Trabers, Travère et Rabet.



3 – La consolidation de l'attractivité des pôles économiques et touristiques



Conforter l'attractivité des pôles économiques et touristiques



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Sauvegarder un environnement naturel et paysager remarquable par:

- ❖ La prise en compte des espaces naturels sensibles recensés
- ❖ La protection des entités boisées, des vallées et des ruisseaux, garants d'un écosystème riche et diversifié
- ❖ La sauvegarde des espaces agricoles de l'Ouest de la commune
- ❖ La valorisation du patrimoine rural

Consolider l'attractivité des pôles économiques et touristiques

Soutenir un développement urbain équilibré et respectueux du cadre naturel

- ❖ La préservation d'un centre historique en interaction avec le cadre naturel et paysager
- ❖ Un développement privilégié sur les hameaux pour renforcer la trame urbaine communale

